

CHALLENGE DES COMPETIT'OR

REGLEMENT

De quoi s'agit-il ?

Le challenge des Compétit'Or a été mis en place par la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Tennis dès le début de la saison sportive 2020.

Ce challenge a pour objectif de récompenser les 3 clubs dont le(s) joueur(s)/se(s) auront disputé le plus de matchs homologués sur la saison sportive.

L'attribution des aides se fera à l'issue de la saison sportive et selon la répartition suivante :

- Club 1er : 500 €
- Club 2ème : 300 €
- Club 3ème : 200 €

Qui peut participer ?

Ce challenge est réservé aux enfants U 10, licenciés FFT en Bourgogne-Franche-Comté, de niveau Orange ou Vert. Ce challenge ne concerne que les matchs disputés sur le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté.

Comment les points sont-ils comptabilisés ?

Chaque match homologué d'un TMC orange et/ou vert rapporte un point au joueur ou à la joueuse qu'il soit gagné ou perdu. Le décompte des points ne prend en compte que les matchs des tournois organisés sur notre territoire.

NB : Il est possible de voir apparaître une différence entre le palmarès affiché sur le compte Ten'Up et le classement de la ligue pour chacun des joueurs et joueuses. Ceci s'explique par le fait que seuls les matchs disputés sur le territoire et dont l'épreuve est clôturée ne sont pris en compte dans le classement final.

